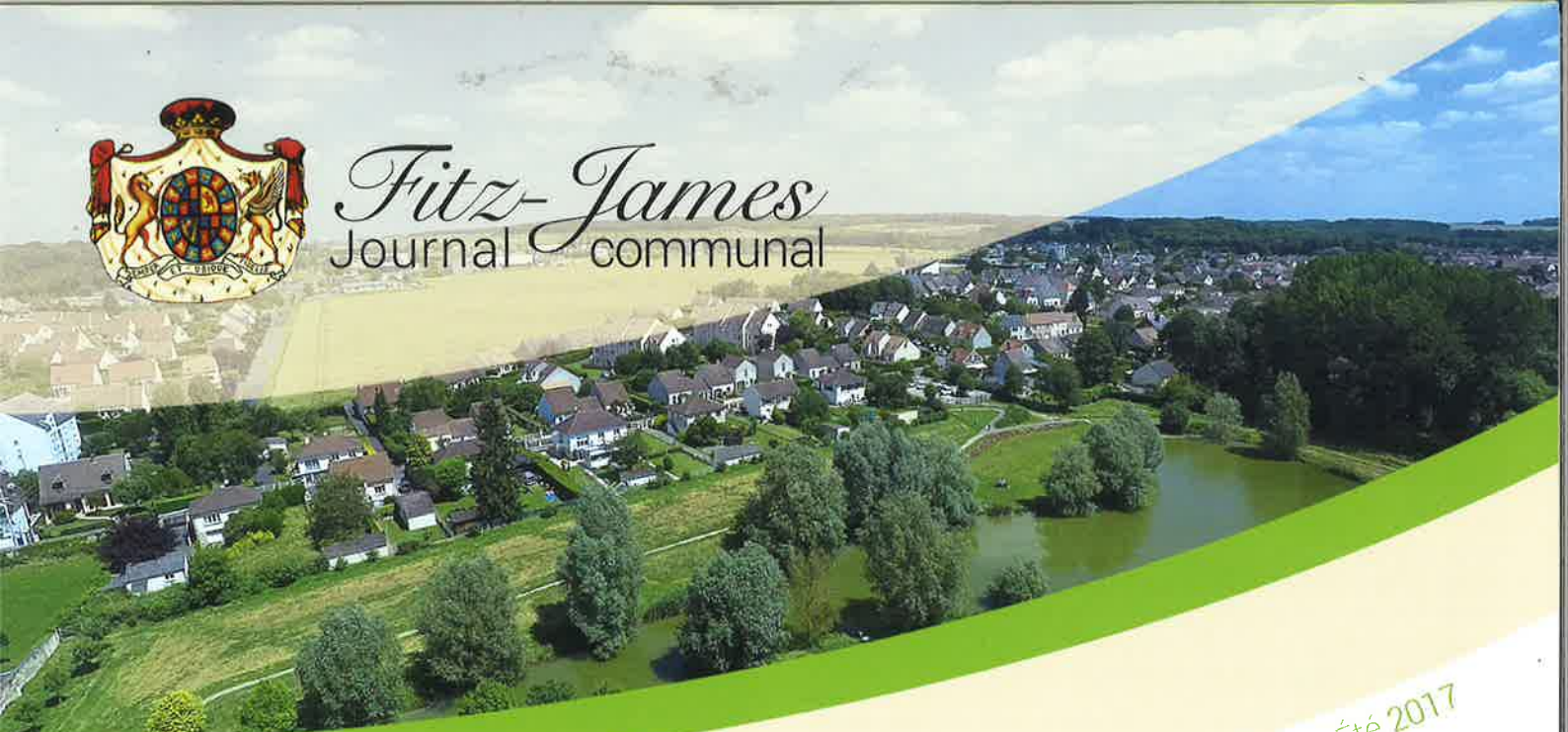




Fitz-James Journal communal



Vivre au cœur de l'Oise

Bulletin d'information n°45 - Été 2017

Le mot du Maire

Cette nouvelle publication se veut proche des habitants. Vous informer, nous souvenir, suivre les projets, comprendre les choix de vos élus...

Ce journal c'est aussi l'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveaux Fitz-Jamois et Fitz-Jamoises. Nous avons la chance d'habiter un beau village avec un coût du foncier encore raisonnable tout en profitant des infrastructures environnantes (gares, collège, lycée, piscine...).

Maintenir le nombre d'habitants c'est préserver nos écoles, c'est prévoir l'avenir, c'est assurer nos investissements, c'est contenir notre budget.

Pour nous, élus, ce sont des décisions, comme par exemple de changer certaines chaudières, d'y mettre un peu plus « le prix » pour, ensuite, faire des économies de matières premières (que notre terre ne pourra pas nous fournir à l'infini).

Cette gestion permet, depuis maintenant 13 ans, de ne pas augmenter le taux de base des impôts de la commune (seule part pour laquelle nous sommes décisionnaires à la Mairie) ou d'avoir pris en charge les frais liés aux Temps d'Activité Périscolaire (TAP).

Je vous donne rendez-vous à l'automne pour un prochain numéro ou en Mairie chaque semaine et vous souhaite une bonne lecture.



Jean-Claude Pellerin
Maire de Fitz-James



Sommaire

Jeunesse ----- 2

- Une bonne rentrée avec une semaine de 4 jours
- Les transports scolaires
- Le Pass Permis

Aménagement ----- 3

- De beaux ateliers municipaux
- Un nouveau revêtement pour la RN31
- Un columbarium à Fitz-James
- Une salle du Conseil comme neuve !
- Nos écoles sont sécurisées
 - Le très haut débit arrive dans la commune

Mairie ----- 4

- Les élus travaillent pour nous

A savoir----- 5-6

- Des vacances tranquilles
- Un poste de transformation coloré
- Nos thuyas ont été coupés
- Restons bons voisins
- Citoyenneté & bruit
- Vitesse & stationnement
- La communication de notre commune
- Zoom sur le Procès Verbal Electronique
- Le service administratif à votre écoute

Environnement----- 7

- La gestion différenciée des espaces verts
- Le point d'apport du cimetière

Histoire ----- 8

- Histoire de nos rues
- Avant & Après
- Ils ont fait ou feront notre histoire

Préparer une bonne rentrée avec une semaine de 4 jours.

Le nouveau gouvernement a donné la possibilité aux communes de revenir à la semaine de 4 jours d'école.

La Mairie ne pouvait s'engager seule sur cette réflexion. Ainsi les trois Conseils d'école et le Conseil municipal ont été consultés et ont tous émis un avis favorable validé à son tour par le Directeur Académique de l'Éducation Nationale. Les TAP représentaient un coût de plus de 35 000 € offert aux familles de Fitz-James.

La journée des enfants s'organisera désormais, après une journée d'école, et pour les familles qui le souhaitent, avec le périscolaire.

Nos écoles accueillent aujourd'hui 240 enfants dont 90 en maternelle. Le Conseil Municipal a également constaté, pour les familles, le besoin d'une structure périscolaire pour les plus petits. Avec un budget alloué de 8 000 € par an et aucune charge pour les parents, 28 places seront ouvertes à partir de la rentrée pour les maternelles.

Les horaires d'école

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Les horaires du périscolaire

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
De 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h30



→ Pour les inscriptions ou plus de renseignements, contacter Ludovica FEIGUEUX au 06 45 30 36 00 ou par mail ludovica.florent@gmail.com

Le Pass Permis soutenu par la Mairie

Le Pass Permis Citoyen encourage les jeunes oisiens à s'engager dans un projet qui impactera positivement leur vie. En échange d'une action citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association, le jeune se responsabilise et bénéficie d'une aide financière de 600 € allouée par le Département.

Témoignage d'Arthur

« J'ai effectué mon action à la Mairie de Fitz-James. J'ai vu qu'ils étaient partenaires sur le site du Conseil Départemental. Une bonne expérience pour moi car il y avait des plans de la commune à faire et c'est l'objet de mes études. Sans compter que c'est un bon plan financièrement ! »

Comment en bénéficier

Le jeune doit trouver son organisme d'accueil et en arrêter les modalités (lieu, calendrier, missions) avant le dépôt de sa candidature au Conseil Départemental. Plus d'info : www.oise.fr ou au 03 44 06 60 60.

Les transports scolaires

C'est le temps des vacances et pour partir sereins, quelques explications sur les solutions de transports scolaires qui attendent vos enfants.



Les transports scolaires organisés par le Conseil Départemental de l'Oise

Les élèves qui fréquentent un établissement désigné par la carte scolaire, qu'il soit public ou privé, peuvent bénéficier du Pass Oise Mobilité à condition d'être à plus de 3 Km en zone rurale de leur établissement et à plus de 5 Km en zone urbaine

Le Pass Oise Mobilité

Ce titre de transport « sans contact » nécessite de s'acquitter des frais d'inscription de 50 € par élève collégien et de 110 € par lycéen (gratuits pour les maternelles et primaires).



Si vous habitez tout près de votre établissement

Le Conseil Départemental ne prendra pas en charge votre transport mais vous bénéficiez des lignes du réseau « Le Bus » mis en place depuis 2014. Il offre un trajet de Fitz-James à Breuil-le-Sec en passant par Clermont. Abonnement mensuel de 10 € pour les moins de 26 ans ou carnet de 10 voyages pour les déplacements occasionnels.

Tentez le covoiturage.

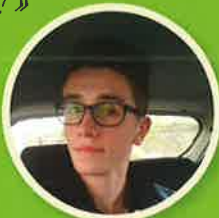
Grâce au site www.covoiturage-oise.fr mis en place par Oise Mobilité, vous pouvez publier une annonce expliquant tous vos besoins mais aussi découvrir celles communiquées par d'autres utilisateurs de ce service.

→ Plus de renseignements sur le Pass ou sur le réseau « Le Bus », contacter Oise Mobilité 0 970 150 150 ou visitez le site www.oise-mobilité.fr

Le carnaval d'avril ne se découvre pas d'un fil !



Le 28 avril 2017, les enfants des écoles de Fitz-James défilaient dans les rues de la communes pour notre annuel Carnavril.



De beaux ateliers

8 mois de travaux et beaucoup de bonne volonté de l'ensemble des équipes, des fournisseurs et des financeurs auront permis l'inauguration le 13 mars dernier, en présence du Président du Conseil départemental, de nos ateliers municipaux.

Cet investissement permet d'améliorer la mission de Service Public et les conditions de travail du personnel communal en passant par l'utilisation de matériel adapté, conforme à toutes réglementations de sécurité.

Cet investissement a été élaboré grâce à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux qui a financé 68 000 € mais surtout grâce à la participation du Conseil Départemental qui a dépensé 204 000 € dans le projet. Le reste des dépenses ayant été pris en charge par la commune.

De nouvelles places avec le columbarium

15 nouvelles cases ont été disposées dans le cimetière de la commune, elles représentent un investissement de 13 000 €.



La salle du Conseil comme neuve !

8 384 € ont été votés pour refaire les peintures et les rideaux de la Salle du Conseil de la Mairie. Un lieu tout de même plus agréable pour recevoir lors des événements officiels comme les mariages.



Moins de bruit sur la RN 31

A notre demande et sur intervention du Conseil Départemental, le revêtement de la RN 31 a été changé car trop bruyant pour les habitants limitrophes.

Nos écoles sont sécurisées

Dans le cadre du plan Vigipirate, 8 600 € ont été dépensés pour renforcer la sécurité des écoles de nos enfants.

Trois digicodes ont été installés à l'école maternelle et primaire de la tuilerie et à l'école de la Béronelle. Les intrusions représentent l'un des principaux dangers que connaissent une école ; ces interphones vont contrer ces menaces. Toute personne étrangère à l'école devra désormais passer cette nouvelle « barrière » avant d'entrer.



Le très haut débit arrive à Fitz-James

Créé le 6 juin 2013, le Syndicat Mixte Oise à Très-Haut Débit a eu pour mission le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné sur les 638 communes de l'Oise (hors zones réservées aux opérateurs privés : agglomérations Beauvais, Creil, Compiègne et commune de Chantilly). Elle arrive cette année à Fitz-James.

Qu'est-ce que la fibre optique ? À quoi sert-elle ?

La fibre optique est une avancée technologique qui va vous permettre d'atteindre ce que l'on appelle « le très haut débit ». Grâce à celle-ci votre connexion internet sera beaucoup plus performante et pourra répondre aux besoins aussi bien présents que futurs.

Un investissement colossal de 300 millions d'euros

Le Département et le Syndicat Mixte lancent une mission d'envergure. Ils souhaitent offrir aux 638 communes de l'Oise la fibre optique dans une logique d'anticipation d'une nouvelle ère du numérique.

Le très haut débit prochainement à Fitz-James

Les travaux de déploiement de la fibre optique commenceront au dernier trimestre 2017 et se termineront début 2018. Les habitants de Fitz-James pourront faire raccorder leur logement à la fibre à partir de 2018.

Pour en savoir plus...

Le site internet : www.oise-thd.fr

Courriel : contact-smothd@oise.fr

Les élus travaillent pour chacun de nous

Le Conseil municipal se réunit pour formaliser le travail préparatoire des différentes commissions communales. Adjointes et Conseillers municipaux ont donc tous un rôle primordial dans la structuration et le développement de la vie de Fitz-James qui se discute et s'élabore tous les mois en réunion de travail ou en Conseil municipal.



A. Seghers



E. Duchayne Jaubert



C. Bezeaux



Y. Le Moullac



B. Verhille



T. Ruffin



J.C. Pellerin



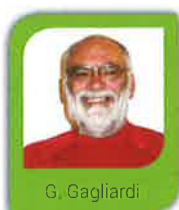
G. Delarue



G. Kowalczyk



R. Blond



G. Gagliardi



P. Jabin



M. Paquette



S. Papin



N. Lefebvre



S. Comte



N. Ferrani Tabeur

Finances

- L'ensemble du Conseil municipal

Travaux

- * Alex SEGHERS
- Gérard KOWALCZYK
- Yves LE MOULLAC
- Christian BEZEAUX

Information et Communication

- * Nadia FERRANI-TABEUR
- Rachel BLOND
- Geneviève DELARUE
- Stéphane PAPIN
- Nathalie LEFEBVRE
- Gilles GAGLIARDI
- Emmanuelle DUCHAYNE

Environnement

- * Gérard KOWALCZYK
- Stéphane PAPIN
- Gilles NEVEUX
- Franck MALLARD : agent des services techniques
- Nathalie LEFEBVRE
- Béatrix VERHILLE

Révision des listes électorales

- Béatrix VERHILLE
- Christelle CALVEZ
- Christel ROYER : police municipale
- Geneviève DELARUE
- Odile BORGOO

Affaires scolaires et Conseil municipal Jeunes

- * Nadia FERRANI-TABEUR
- Rachel BLOND
- Magalie PAQUOTTE
- Stéphane PAPIN
- Emmanuelle DUCHAYNE

* Rapporteur de commission

Réalisation du nouveau cimetière

- * Jean-Claude PELLERIN
- Christian BEZEAUX
- Sophie COMTE
- Gérard KOWALCZYK
- Stéphane PAPIN
- Christel ROYER

Plan PMR Bâtiments et Voirie

- * Gilles GAGLIARDI
- Simone NEVEUX, représentante de l'AFM
- Béatrix VERHILLE, représentante des séniors

Sécurité, circulation routière et stationnement

- * Stéphane PAPIN
- Sophie COMTE
- Rachel BLOND
- Christel ROYER
- Pascal JABIN

Culture

- * Nadia FERRANI-TABEUR
- Gérard KOWALCZYK
- Amélie PELLERIN, médiatrice culturelle
- Béatrix VERHILLE
- Rachel BLOND

Suivi du logement social

- * Geneviève DELARUE
- Béatrix VERHILLE
- Yves LE MOULLAC



André Boyeldieu

† André nous a quitté. Nous le regrettons dans l'équipe municipale pour son investissement, sa passion et sa discrétion qui n'avait d'égal que son efficacité.

Des vacances tranquilles

Chaque été, la police municipale et la gendarmerie travaillent main dans la main dans le cadre de l'organisation « Vacances tranquilles ».

Le principe est simple : des patrouilles passent régulièrement et surveillent les habitations vacantes. Maisons ou d'appartements, propriétaires ou locataires, tout le monde peut en bénéficier.

Il n'y a pas de délais, on peut s'inscrire du jour pour le lendemain, il suffit de se rendre dans les locaux de la police municipale, de remplir une fiche d'informations, et le tour est joué.

Dès lors que l'inscription est faite, les deux services seront plus particulièrement attentifs, à des créneaux horaires différents pour ces adresses. Ainsi, au cas par cas, l'opération peut se renouveler sur le reste de l'année et vaut également pour les longs week-end.

Renseignements auprès de la Police Municipale par mail : police.municipale@commune-fitz-james.fr



Le poste transformateur EDF reprend des couleurs

Dans le cadre de leur partenariat pour l'embellissement des postes de transformation électrique de l'Oise, le SE60 (Syndicat d'Energie de l'Oise) et Enedis (ex-ERDF) ont confié à l'artiste Hugo Minder l'embellissement du transformateur de la commune de Fitz-James.

Depuis 2013, Enedis et le SE60 se sont engagés ensemble dans une action à long terme de meilleure intégration des ouvrages à leur environnement. C'est ainsi qu'une quarantaine de postes de transformation ont déjà été embellis dans le département.

C'est maintenant au tour du poste de Fitz-James de bénéficier de cette opération. En concertation avec les élus municipaux, c'est l'artiste Hugo Minder qui a été sollicité pour décorer le poste de transformation. Un investissement de 1 900€ pris en charge par le SE60 et Enedis a été nécessaire pour réaliser ce projet.



Nos thuyas ont été coupés

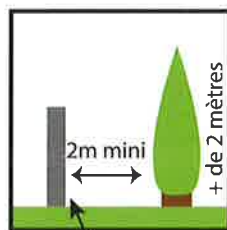
Pour la sécurité de tous, les thuyas ont été enlevés aux terrains de tennis de Fitz-James. Maladies, coût d'entretien, dangerosité et saccages ont motivé cette décision.

Plate forme d'apport

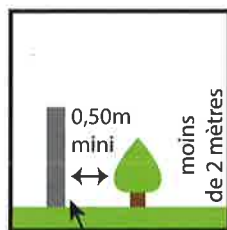
Suite à un abus de dépôt sauvage sur les plateformes de tri sur la commune il a été décidé que le coût supplémentaire pour l'enlèvement de ces déchets sera reporté sur les loyers des locataires.



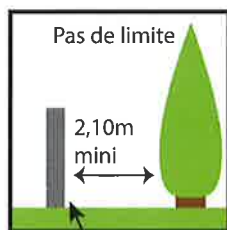
Restons bons voisins



Limite propriété



Limite propriété



Limite propriété

Pour éviter les conflits de voisinage, le Code civil impose en fonction des distances de plantation par rapport aux voisins, certaines règles de hauteur des arbustes, arbres et haie séparatives. L'objectif est d'éviter de faire de l'ombre au voisin ou qu'il ait à ramasser les feuilles et fruits tombés de l'arbre dans son jardin, voire même que l'arbre endommage la clôture en cas de chute. Une commune ou un règlement de copropriété peuvent modifier ces règles et ainsi renforcer ces obligations.

Sachez que par défaut, l'article 671 du Code civil dit qu'il n'est permis d'avoir des plantations près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les textes :

- 2 mètres de la ligne séparative entre les deux terrains pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres ;
- 50 cm pour les plantations dont la hauteur est inférieure à 2 mètres.



Giratoire Émile Combes

Des rosiers ont été plantés sur ce rond-point dans le but de rendre notre commune toujours plus belle.

Citoyenneté & bruit

Bien s'entendre avec ses voisins c'est respecter la tranquillité de tous

L'article 7 de l'arrêté préfectoral de l'Oise portant réglementation des bruits de voisinage prévoit que « les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent ». À cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés entre : 08h00 et 12h00, 13h30 et 19h30, du lundi au vendredi, 09h00 et 12h00, 15h00 et 19h00, les samedis, 10h00 et 12h00, les dimanches et jours fériés.

Vitesse & stationnement



L'équipe municipale tient à garder ses rues sereines pour ses habitants et encore plus pour les enfants. On ne se rend pas forcément compte de notre vitesse excessive. Un radar pédagogique a donc été commandé (coût de 2 880 €) pour sensibiliser la population. Une fixation amovible permettra de la déplacer sur différents points de la commune.

La communication de notre commune

Retrouverez toutes les actualités de la commune sur les différents supports mis à votre disposition. Facebook sera par exemple privilégié pour l'actualité « chaude » comme les alertes météo. Il est toujours utile de savoir que sa tonnelle doit être rentrée en cas d'alerte « vents violents »

Page Facebook - @mairie.de.fitz.james

Site internet - www.commune-fitz-james.fr

Bulletin Municipal « Vivre au cœur de l'Oise »

Panneaux d'affichage de la commune

Le support du Centre Communal d'Action Social « Le Solidaire »



Zoom sur le Procès Verbal Electronique (PVe)

Le procès-verbal est désormais électronique à Fitz-James.

Sous forme numérique et traité par le Centre national de traitement de Rennes il donne lieu à l'expédition d'un avis de contravention au domicile du contrevenant.

Le PVe remplace le PV manuscrit (timbre-amende) pour les infractions relatives à la circulation routière (stationnement, refus de priorité, circulation en sens interdit, excès-de vitesse, etc.).

Le service administratif de la commune à votre écoute

Ce service est chargé de l'administration générale, du budget et de sa comptabilité, des réunions du Conseil Municipal, du suivi de ses décisions, du Centre Communal d'Action Sociale, des recettes de la restauration scolaire, du centre de loisirs et du périscolaire, de la taxe de séjour, des paies des agents, et du suivi de leurs carrières, de l'État Civil, des élections, des décès et de la tenue des concessions du cimetière, de l'organisation du portage de repas à domicile, de l'accueil du public et des renseignements d'ordre général, de la gestion du prêt des salles, de l'organisation de l'entretien des locaux communaux. Il fait le lien avec les membres du Conseil Municipal et assure leur secrétariat.



Odile BORGEO

Secrétaire de Mairie en charge du secrétariat du Maire, des conseils municipaux et du secrétariat GRH.
o.borgoo@commune-fitz-james.fr



Emmanuelle KERHERVE

Adjoint Administratif en charge de la comptabilité, de la paie et du secrétariat GRH.
compta@commune-fitz-james.fr



Martine DAUMONT

Adjointe administrative en charge de l'accueil, du CCAS, de la gestion des salles, des demandes de logement
accueil@commune-fitz-james.fr
ccas@commune-fitz-james.fr



Christelle CALVEZ

Rédactrice Principale en charge de l'urbanisme, des élections, de la communication, de la restauration scolaire et de l'état-civil.
c.calvez@commune-fitz-james.fr

La gestion différenciée des espaces verts

Ce nouveau modèle horticole vise à gérer au mieux le patrimoine vert d'une commune tout en intégrant une dimension écologique avec des objectifs précis et en tenant compte des moyens humains.

Qu'est-ce que la gestion différenciée ?

La gestion différenciée - ou raisonnée - consiste à pratiquer un entretien adapté des espaces verts selon leurs caractéristiques et leurs usages. Cette méthode liée au développement durable vise à concilier un entretien environnemental des espaces verts avec un cadre de vie de qualité.

Pourquoi cette nouvelle gestion ?

Depuis longtemps, les espaces verts sont gérés de manière très générale sans trop de différence entre les natures d'aménagement sur un même site (beaucoup de tontes, traitements phytosanitaires, mise en décharge des déchets organiques, tailles draconiennes ...). Depuis quelques années, pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, une nouvelle politique de gestion se met progressivement en place.

Notre commune engagée depuis longtemps

Depuis le 11 juin 2013, la commune de Fitz-James s'est engagée dans le cadre de la charte nationale d'entretien des espaces publics à ne plus utiliser de produits phytosanitaires chimiques.

Pour ces raisons, elle se doit d'intervenir dorénavant différemment sur ses espaces verts selon :

- la qualité des espaces verts,
- leur utilisation,
- leur niveau de gestion.

Trois grands modes de gestion vont ainsi être mis en place sur l'ensemble de la commune



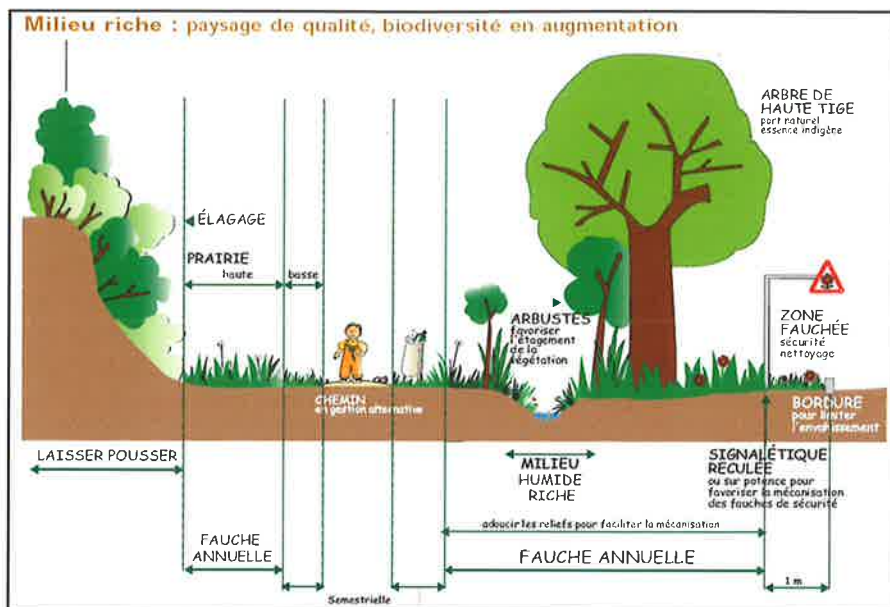
La gestion intensive

Elle s'appliquera dans des espaces soignés. Les interventions seront régulières sur l'année (tonte des gazons, fleurissement en massif, semis fleuris...)



On recycle aussi au cimetière

Trois bacs de recyclage ont été disposés près des tombes pour spécifiquement recycler nos déchets. Dans le premier bac mettre le non recyclable (pots et fleurs en plastique, déchets divers, ...). Le second sert à récolter vos gravats (pots en terre ou céramique, ...), tandis que le dernier container est réservé aux déchets verts comme les plantes, les fleurs fanées ou les feuilles. Ces derniers seront recyclés et permettront d'enrichir les espaces verts de notre commune.



La gestion différenciée ce n'est pas moins d'entretien mais un entretien différent et adapté. Les interventions sont régulières sur l'année (tonte des gazons, fleurissement en massif, semis fleuris...)



La gestion semi-intensive

Elle s'appliquera à des espaces dits secondaires. Les interventions sont généralement annuelles (fauchage des prairies...).



La gestion extensive

On la réserve à des espaces peu fréquentés. Les opérations seront pluriannuelles (mise en place et taille de haies libres, fauchage des prairies naturelles...).

Le saviez-vous ?

Une zone non tondue au printemps permettra la floraison de certaines espèces comme les marguerites et les renoncules (boutons d'or) dont la végétation naturelle favorise les insectes pollinisateurs et le maintien de nombreuses espèces. Elle sert l'hiver de zone de gagnage aux batraciens des zones humides.

Une prairie fauchée uniquement en fin d'automne permet le maintien des plantes hôtes des papillons tel que le Cuivré des marais par exemple.

Histoire de nos rues

Une de nos rues porte
le nom de Berty Albrecht.
Histoire d'une femme
qui a lutté contre les conflits et les injustices.



Après avoir commencée sa carrière en tant qu'infirmière, Berty Albrecht s'intéresse à la condition féminine et devient membre de la Ligue des Droits de l'Homme en 1931. Elle défend des sujets tels que le droit à l'avortement ou la protection des réfugiés touchés par la guerre. En décembre 1941 naît "Combat", un journal et un mouvement luttant contre l'Occupant avec la participation active de Berty Albrecht.

L'incarcération est inévitable

Berty Albrecht est arrêtée à deux reprises en 1942, elle exige d'être jugée. Devant le refus des autorités, elle se lance dans une grève de la faim qui durera 13 jours. Elle est finalement jugée et condamnée à 6 mois de prison. L'invasion de la zone libre du 11 novembre 1942 risque de compliquer l'avenir des prisonniers politiques et résistants. Berty Albrecht décide alors de simuler la folie. Envoyée à l'asile psychiatrique, elle est libérée 1 mois plus tard par un commando de « Combat ». De nouveau arrêtée le 28 mai 1943 par la Gestapo, elle est torturée puis incarcérée. Elle se donne la mort par pendaison dans la nuit du 31 mai, à la prison de Fresnes où elle a été transférée. Berty Albrecht est inhumée dans la crypte du Mémorial de la France combattante au Mont Valérien à Suresnes.

Une femme exceptionnelle aux multiples honneurs

- Compagnon de la Libération
- Médaille Militaire
- Croix de Guerre avec palme
- Médaille de la Résistance avec rosette



Avant & Après



La Mairie dans les années 1900
et aujourd'hui



Fitz-James

Un village qui a su
se développer et
grandit encore.

Autrefois nommé Warty ou encore Quartis pendant des centaines d'années, Fitz-James ne comptait en 1793 que 364 Fitz-Jamois et Fitz-Jamoises. Aujourd'hui 2 487 personnes habitent non seulement à Fitz-James mais également au centre exact de notre département.

Is ont fait ou feront notre histoire

Naissances

Alicia FRANCOIS - 18 février 2017

Logan PRONIER - 22 février 2017

Décès

Albert BAUDELET - 3 février 2017

Informations pratiques

La déchetterie

143, rue des sables, 60840 Breuil-le-Sec
Pour les horaires ou toute autre information
www.pays-clermontois.fr - 03 44 50 85 00

La Piscine

Centre Vert Marine - 1, Allée des Droits
de l'Homme, 60600 Fitz-James
Pour les horaires ou toute autre information
www.vert-marine.com 03 44 78 83 37

Communauté de Communes du Pays du Clermontois

9, Rue Henri Breuil, 60600 Clermont
03 44 50 85 00

Mairie de Fitz-James - 21, rue Jules Ferry

Horaires d'ouverture

- Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h30 à 12h00
et 16h00 à 18h00
- Mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Samedi de 10h30 à 12h00

N'hésitez pas à joindre nos équipes à la Mairie
au 03 44 68 20 00 ou par écrit aux adresses suivantes :
compta@commune-fitz-james.fr
accueil@commune-fitz-james.fr
ccas@commune-fitz-james.fr